Image not found or type unknown

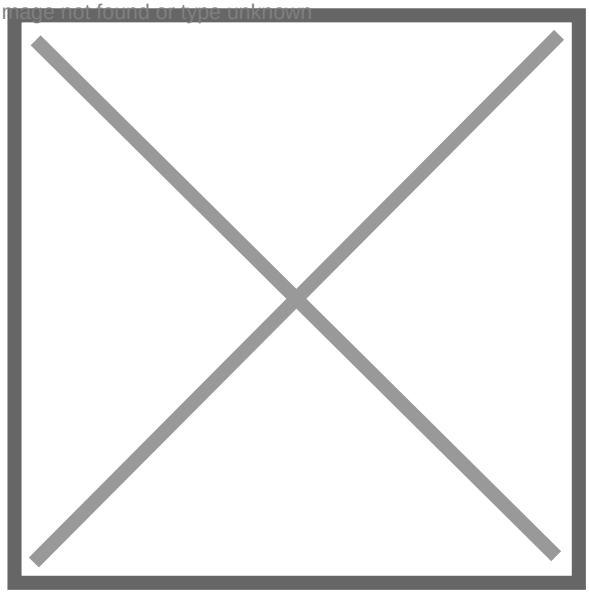

Appel d'une décision de justice

Par **fabiola**, le **01/10/2008** à **20:14**

Suite à une décision rendue en première instance, qui me permettait de rembourser à mon propriétaire une somme correspondant à un arriéré de loyers, celui-ci a relancé la procédure car mon chèque du loyer de mai a été rejeté. J'ai immédiatement effectué un virement et suis à jour de mes remboursements.
J'ai saisi le juge de l'exécution pour un accord de délais, mais la décision rendue ne m'autorise aucun délai et me condamne à payer la somme de 750 euros pour les frais encourus alors que je suis dans l'incapacité de régler cette somme, ayant moi-même des problèmes financiers (emprunts à des amis et refus de la banque de me prêter une quelconque somme).
Ma seule solution serait de faire appel de la décision mais ai-je réellement une chance et quels arguments dois-je invoquer? Des lettres certifiées sur l'honneur de la part des personnes a qui je dois de l'argent plus un courrier de la banque suffiraient-ils à prouver ma bonne foi?
Merci de me répondre au plus vite car je n'ai que jusqu'au 7 octobre pour faire appel.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés